

## Séance du 17 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 janvier, le conseil municipal dûment convoqué le 12 janvier 2022 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme CHEVREUX Lucie, Mme FAUCHER Anaïs, M. FLEURY Sébastien, Mme HAYRAULT Nathalie, M. HELIAS Loïk, M. JARRY Gaël, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme NEVEUX Elisa, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Anne ROBIN, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Loïk HÉLIAS donne pouvoir à David MOREAU, Fabienne PROUST donne pouvoir à Anne PALLUAU, Anne ROBIN donne pouvoir à Elisa NEVEUX, Sébastien FLEURY et Nathalie HAYRAULT.

Le conseil municipal a désigné Madame Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du compte rendu de la dernière réunion de conseil municipal.

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Nouvelle convention retraite CNRACL
- Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

### Présentation du projet éolien

M. Jérémie BOUCHEZ, chef de projet de la société WPD relate l'historique et les différentes étapes pour la création du projet éolien sur les communes de St Laurs et Beugnon-Thireuil.

Les travaux ont débuté en août 2021. Un arrêt réglementaire et un hivernage aura lieu à compter du 1<sup>er</sup> mars et jusqu'en août 2022.

Mesures compensatoires :

- Création d'un sentier thématique avec aménagement d'une aire de découverte (26 000 €)
- Location d'une parcelle communale sur 20 ans (50 000 €)
- Fourniture et pose de lampadaires solaires au niveau du lotissement la Bobinière (27 000€)
- Plantation de haies fond de jardin (35 000 €).

Total 135 000 €

Un comité de pilotage devra être constitué afin d'étudier les différentes possibilités de mise en place des mesures compensatoires sur nos secteurs.

M. Jérémie BOUCHEZ fait part des retombées fiscales pour notre commune :

- CET :	0 €
- IFER :	13 770 €/an
- Taxe foncière bâtie :	1 054 €/an
<b>Total :</b>	<b>14 824€/an</b>

Celles pour la Communauté de Communes Val de Gâtine : 42 483 €/an

Et enfin pour le département des Deux-Sèvres : 25 749 €/an

En septembre 2021, un financement participatif à hauteur de 6% a permis de récolter 755 000 € dont 70 000 € par les habitants de la CC Val de Gâtine.

M. le Maire fait lecture du courrier transmis ce jour à l'attention de la société WPD pour évoquer la problématique des perturbations des élevages à la suite de la mise en service des éoliennes. La société WPD s'engage à étudier toute demande de ce genre.

. Une réponse lui sera adressée.

### Vente d'une parcelle dans la zone agglomérée du Beugnon

M. le Maire évoque une demande d'intention d'aliéner reçue en mairie, concernant l'habitation sise 1 rue de l'Atlantique – Le Beugnon. Cette parcelle se situe à proximité du camping dans la zone UE du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

M. le Maire et ses adjoints proposent de préempter ce bien aux prix et conditions de la vente. Le conseil municipal est appelé à procéder au vote à bulletins secrets. Avec 11 voix POUR et 5 voix CONTRE, la décision de préempter est actée.

M. le Maire est autorisé à procéder à toutes les démarches s'y afférents. L'ensemble des documents pourront être signé par M. le Maire ou ses adjoints.

M. le Maire expose également la difficulté de louer le locatif sis 12 rue de l'Atlantique et propose la vente du bien. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### **Point Ressources Humaines**

Mme PROUST Fabienne étant absente, Mme la secrétaire de mairie est chargée de faire lecture de la présentation récapitulant les décisions prises en bureau municipal (Maire et adjoints).

En effet, après plusieurs entretiens avec M. VINCENS Hugues il est décidé de ne pas renouveler son contrat. Ce dernier se terminant le 31 janvier prochain, il lui est proposé, pour une durée maximale de 6 mois, un contrat intérim à temps complet auprès du Centre de Gestion.

Mme PROUST est chargée de pourvoir au recrutement d'un nouvel agent, avec pour objectif la prise de poste de responsable du service technique dans quelques années.

### **Avenant aux contrats de location des logements au lotissement La Boulanchère**

M. le Maire fait part des réclamations des locataires du lotissement la Boulanchère (La Chapelle) au sujet du coût du chauffage gaz. En effet, leurs appareils de chauffage sont alimentés par des bonbonnes de gaz enterrées dans leur jardin respectif. Il est donc impossible de les remplacer et donc de changer de fournisseur.

Or, les prix à la tonne ont explosé et les locataires rencontrent des difficultés pour payer les factures.

M. le Maire explique avoir rencontré leur fournisseur de gaz, Butagaz, qui après négociation, propose que la commune soit détentrice des contrats de fourniture de gaz et facture aux locataires, les consommations réelles de gaz. Cela permettrait une forte diminution du prix du gaz.

Après délibération, le conseil municipal n'ayant pas d'autres solutions, accepte que la commune reprenne les contrats de gaz. Une rencontre avec les locataires aura lieu prochainement.

M. le Maire ou l'un de ses adjoints est autorisé à signer les avenants au contrat de bail, et les contrats de fournitures de gaz.

### **Maison « 5 rue de l'Atlantique » :**

#### **Modification du devis de couverture**

M. David MOREAU fait lecture du devis de l'entreprise AIGUILLON, pour un montant de 2 451 € HT correspondant à la réfection de la couverture du logement 5 rue de l'Atlantique – Le Beugnon. Après délibération, le conseil municipal valide le devis et autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer.

#### **Etude du devis de branchement des eaux usées**

M. MOREAU explique la nécessité de brancher au réseau d'assainissement collectif la dite maison. Le montant des travaux s'élève à 1 883 € HT. Après délibération, le conseil municipal valide le devis et autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer.

#### **Plomberie :**

M. MOREAU indique que le montant des travaux de plomberie initialement prévus pour un montant de 6635.58 €HT doit être modifié. En effet, la dimension du bac à douche est finalement plus importante. Le nouveau devis de l'entreprise LARGEAU s'élève donc à 6797.31 €HT. Le conseil municipal valide ce devis.

#### **Détermination du montant du loyer :**

Les élus décident de délibérer sur le montant du loyer pour ce logement. Après avoir délibéré, le montant du loyer sera de 580 € par mois, hors charge.

## **Adhésion au service optionnel / Retraites CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Deux-Sèvres d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2022**

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose t-il, depuis 2007, à toutes ses collectivités et établissements publics affiliés cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionner au préalable avec le Centre de Gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur 30 €
- L'affiliation 30 €
- La demande de régularisation de services 30 €
- La validation des services de non titulaire 30 €
- Liquidation des droits à pension vieillesse normale 80 €
- Liquidation des droits à pension départ ou droits anticipés 100 €
- Rdv personnalisé au CDG ou téléphonique 50€
- Envoi des données dématérialisées 40 €

Ne seront facturés que les services utilisés.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention.

## **Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion a reconduit ses tarifs des prestations du service d'assistance progiciels. La précédente convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2021.

Le conseil municipal après avoir entendu les différents éléments fournis, autorise M. le Maire à signer la convention.

## **Questions diverses : Néant**

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures vingt.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 <sup>ère</sup> adjointe <b>Excusée</b>	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 <sup>ème</sup> adjointe	M. David MOREAU 3 <sup>ème</sup> adjoint
M. Cédric CANTET 4 <sup>ème</sup> adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX,
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY <b>Excusé</b>	Mme Nathalie HAYRAULT <b>Excusée</b>	M. Loïk HELIAS <b>Excusé</b>
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN <b>Excusée</b>	M. Philippe TEXIER	